

Une enquête de la statistique publique

L'**Institut national de la statistique et des études économiques** (Insee) a pour mission de collecter, analyser et diffuser des informations sur l'économie et la société française sur l'ensemble de son territoire.

Les **Services statistiques ministériels** (SSM) réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee coordonne les travaux des différents SSM avec qui il compose le Service statistique public. L'Insee et les SSM décident, en toute indépendance, des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

Des opérations statistiques officielles

Les enquêtes statistiques réalisées par les statisticiens publics sont reconnues d'**intérêt général** par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Un cadre juridique strict

Les enquêtes réalisées par l'Insee sont conformes à la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique.

Les traitements de vos données personnelles sont soumis au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Le secret statistique garantit
la confidentialité de vos réponses !



NOUS SUIVRE



Abonnez-vous à nos lettres d'information

- ▶ **Insee.net actualités** (abonnement sur insee.fr)
- ▶ La **lettre d'information** de votre région

NOUS CONTACTER



Aide

Pour vous aider

- ▶ par courriel : rubrique « **Aide et contact** » accessible en haut à droite de la page d'accueil d'insee.fr
- ▶ par téléphone : **09 72 72 40 00*** du lundi au vendredi de 9h à 17h



Serveurs vocaux dédiés

- ▶ Indice des prix et indice des loyers : **09 72 72 20 00***
- ▶ Sirene : **09 72 72 60 00***

(*numéros non surtaxés)

Retrouvez les études et données de l'Insee
en libre accès sur insee.fr



ENQUÊTE

LES RESSOURCES et CONDITIONS de VIE

Conception / Réalisation : LATITUDE - Nantes - www.agence-latitude.fr - 04/20/21 - Crédit photo : AdobeStock® - Octobre 2021.



Mesurer pour comprendre

UNE ENQUÊTE POUR MESURER LA PAUVRETÉ EN FRANCE ET DANS LES AUTRES PAYS EUROPÉENS

L'enquête sur les ressources et conditions de vie est organisée en France et dans tous les pays de l'Union européenne. Elle permet de mieux comprendre l'exclusion sociale, la pauvreté, de mieux cerner les inégalités de ressources et de comparer la situation de tous les États membres.

Dans cette enquête sont collectées des données sur les revenus, la situation financière, mais aussi sur l'emploi, le bien-être ou la santé. En 2023, les thèmes des conditions de logement, de la transmission des inégalités ou de l'efficacité énergétique du logement sont également abordés.

Dans le contexte actuel, connaître les conditions de vie financières et matérielles des ménages est encore plus important. Cela permettra de mesurer l'impact de la crise sanitaire sur la vie en France et de le comparer à celui qu'elle a eu dans les autres pays européens.

Exemples de questions :

- ▶ *Pouvez-vous chauffer suffisamment votre logement ?*
- ▶ *Êtes-vous en mesure de faire face à une dépense imprévue d'un montant de 1 000 euros ?*
- ▶ *Sur une échelle allant de 0 à 10, quelle est votre satisfaction concernant la vie que vous menez ?*

VOS RÉPONSES ONT PERMIS DE SAVOIR QUE...

- ▶ En 2020, 16,7 % des Européens vivent sous le seuil de pauvreté. **Avec un taux à 14,2 %, le niveau de la pauvreté en France se situe parmi les plus bas d'Europe.** À titre de comparaison, il s'élève à 16,1 % en Allemagne, 21,0 % en Espagne, 12,2 % en Finlande.
- ▶ En France en 2020, 13,5 % des personnes sont pauvres selon l'indicateur de privation matérielle et sociale. Cela signifie qu'elles cumulent plusieurs difficultés, par exemple : incapacité de faire face à une dépense imprévue de 1 000 € ou de se payer une semaine de vacances par an. Cette privation touche davantage les familles monoparentales (32,1 %) et les personnes seules (16,6 %).



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'outil de visualisation « **Vous dans l'UE** », sur le site d'Eurostat, vous permet de comparer facilement vos propres conditions de vie à celles d'autres personnes de votre pays et de l'Union européenne.

Il vous suffit de suivre le lien ci-dessous, puis de sélectionner le pays souhaité, votre sexe et votre tranche d'âge.

https://ec.europa.eu/eurostat/cache/infographs/youineu/index_fr.html

Comment avez-vous été choisi(e) ?

Il s'agit d'une **enquête en panel** : le principe est de suivre les personnes interrogées d'une année sur l'autre, pendant 4 ans. Ce suivi sur la durée permet de mieux comprendre et analyser les situations de pauvreté et leur évolution.

Si c'est la première fois que vous répondez à cette enquête, c'est parce que **votre logement a été tiré au sort** parmi l'ensemble des logements en France. Si vous avez répondu à cette enquête l'an dernier, **vous faites partie des ménages réinterrogés.**

En 2023, 22 000 ménages seront enquêtés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

Vos données sont anonymes, vos réponses protégées



Les informations concernant votre état civil et celui des autres occupants de votre logement sont collectées afin de faciliter la réinterrogation pour l'enquêteur. Dès la fin de la collecte, vos réponses sont rendues anonymes.



Elles sont utilisées uniquement à des fins d'études statistiques par un nombre limité de personnes habilitées. La loi interdit tout usage à des fins de contrôle fiscal.

Une enquête conduite par l'Insee

La collecte est placée sous la responsabilité de l'Insee. Cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique à caractère obligatoire.

Comment se déroule l'enquête



L'ENQUÊTE EST ANNUELLE

la collecte se déroule chaque année de février à avril.

- ▶ Un enquêteur vous contacte pour fixer un rendez-vous ou réaliser immédiatement l'enquête si vous êtes disponible lors de sa première visite.



- ▶ L'enquêteur réalise l'enquête sur un **micro-ordinateur portable sécurisé.**
- ▶ Il est tenu au **secret professionnel** et est muni d'une **carte professionnelle.**



Si vous souhaitez **avoir plus de renseignements** avant cette visite, **vous pouvez joindre le responsable** de l'enquête dans votre région.

Son numéro de téléphone est précisé sur le courrier joint à ce dépliant.